



Bruxelles (Belgique), 26 février 2016 – 07h00 (CET) – information réglementée –
UCB - Résultats financiers 2015

UCB poursuit sa dynamique de croissance en apportant de la valeur aux patients et actionnaires

- La croissance des produits entraîne celle du chiffre d'affaires et du résultat net – soutenue par les taux de change
- La cession de Kremers Urban accroît la souplesse financière et stratégique
- Actualités R&D : Briviact® (*brivaracetam*), contre l'épilepsie, est approuvé dans l'UE et aux États-Unis ; l'étude FRAME de phase 3 sur le *romosozumab* révèle des résultats positifs ; le pipeline en stade précoce est renforcé
- Perspectives financières 2016 : le chiffre d'affaires devrait être d'environ € 4,0-4,1 milliards, l'EBITDA récurrent de € 970–1.010 millions et le résultat de base par action de l'ordre de € 2,90 – 3,20.

« La croissance continue des principaux produits d'UCB en 2015 a généré d'importants bénéfices. Notre stratégie orientée patients vise à générer une valeur supérieure pour les patients. Cela nous permettra d'offrir une croissance substantielle à nos actionnaires », a déclaré Jean-Christophe Tellier, CEO d'UCB. « Nous continuons à faire progresser notre portefeuille de produits, procédons au lancement de Briviact® et préparons celui du romosozumab. Parallèlement, nous continuons à investir dans notre pipeline prometteur afin d'apporter des solutions futures innovantes à nos patients. »

Le **chiffre d'affaires et les ventes nettes** ont augmenté, alimentés par la croissance des produits : Cimzia®, Vimpat®, Neupro® et Keppra® ont dégagé des ventes nettes combinées de € 2,76 milliards (+29 %) – représentant désormais 77 % des ventes nettes mondiales.

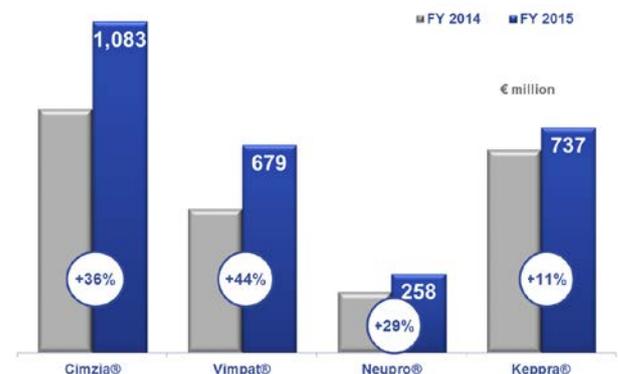
La **rentabilité sous-jacente (EBITDA récurrent²)** est en hausse de 35 %, reflétant l'augmentation du chiffre d'affaires et une diminution du ratio des charges d'exploitation.

Le **résultat** pour le Groupe s'élève à € 674 millions, après € 199 millions en 2014, dont € 623 millions (contre € 209 millions en 2014) sont attribuables aux actionnaires, et comprend la plus-value réalisée sur la cession de Kremers Urban.

Résultats financiers 2015 d'UCB :

€ million	2015	2014	Actual	CER ¹
Revenue	3.88bn	3.34bn	16%	9%
Net sales	3.51bn	2.94bn	20%	12%
rEBITDA ²	821m	609m	35%	18%
Core EPS ³	2.17	1.69	28%	9%
Dividend per share	1.10	1.06	4%	

Le conseil d'administration d'UCB propose un dividende brut de € 1,10 par action, +4 %.



¹ TCC = taux de change constant

² rEBITDA = bénéfice récurrent avant intérêts, impôts, amortissements et provisions

³ Résultat de base par action = résultat de base par action

Actualités R&D

Perte osseuse - En février 2016, UCB et Amgen ont annoncé des premiers résultats positifs pour le **romosozumab** dans le cadre de l'étude de phase 3 contrôlée par placebo et réalisée chez des femmes post-ménopausées souffrant d'ostéoporose (FRAME). FRAME a satisfait aux co-critères principaux concernant la réduction de l'incidence des nouvelles fractures vertébrales aux mois 12 et 24 chez les femmes post-ménopausées souffrant d'ostéoporose et traitées par romosozumab. L'étude a également satisfait au critère secondaire concernant la réduction de l'incidence des fractures cliniques (tant vertébrales que non vertébrales) chez les femmes post-ménopausées souffrant d'ostéoporose après 12 mois.

Le critère secondaire concernant la réduction du risque de fractures non vertébrales aux mois 12 et 24 n'a pas été atteint.

ARCH, l'étude de Phase 3 qui inclut un comparateur actif, devrait fournir des résultats en 2017. Les premiers résultats de BRIDGE, étude de phase 3 évaluant le **romosozumab** chez des hommes atteints d'ostéoporose, devraient être révélés au premier semestre 2016.

Immunologie - En septembre, UCB a lancé une étude de phase 3 aux États-Unis, visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité de **Cimzia® (certolizumab pegol)** dans le traitement des adultes atteints de spondylarthrite axiale active sans signe radiographique de spondylarthrite ankylosante (nr-axSpA). Les premiers résultats principaux sont attendus en 2018.

En 2015, **Cimzia®** a été approuvé, au Japon (mai 2015) et en Europe (décembre 2015), pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde sévère, active et progressive chez les adultes n'ayant jamais été traités par méthotrexate ou suivi d'autres traitements de fond, sur la base

des résultats de deux essais cliniques de phase 3, C-OPERA™ et C-EARLY™ (52 semaines). En démontrant que Cimzia® apporte un bénéfice clinique notable et inhibe la progression des dommages radiographiques, ces deux études appuient la notion de prise en charge précoce de ces patients.

L'essai C-EARLY™ s'est poursuivi de la semaine 52 à la semaine 104 et a évalué des stratégies de traitement visant à maintenir une faible activité de la maladie, sans inflammation, lorsque le dosage de Cimzia® est maintenu, réduit ou interrompu. Le nombre de patients admissibles pour la seconde période a été moins élevé que prévu, ce qui s'est traduit par des résultats utiles du point de vue clinique mais insignifiant au plan statistique. L'état des patients ayant cessé le traitement par Cimzia® avait tendance à empirer au fil du temps. Les résultats obtenus ont été soumis afin d'être présentés à un congrès scientifique en 2016.

En octobre, l'étude de développement exploratoire concernant le **bimekizumab (UCB4940)** chez les patients atteints de rhumatisme psoriasique a généré des premiers résultats positifs, soutenant l'hypothèse d'UCB selon laquelle cibler les deux ligands IL-17A et IL-17F permettrait de renforcer potentiellement le bénéfice clinique pour les patients. UCB prépare actuellement le programme de phase 2b dans plusieurs indications, lequel devrait commencer au second semestre 2016.

En octobre, **UCB6673** en tant qu'immunothérapie en partenariat avec le King's College London est entré en phase 1.

Neurologie - En octobre, l'étude de phase 3 visant à évaluer **Vimpat® (lacosamide)** en tant que monothérapie chez les adultes atteints de crises épileptiques partielles a généré des résultats positifs. Une demande d'homologation a été déposée auprès des autorités européennes en janvier 2016.

La demande d'homologation de **Briviact®** (*brivaracetam*) en tant que traitement d'appoint des crises épileptiques partielles chez les patients d'au moins 16 ans a été déposée, en janvier 2015, auprès des autorités réglementaires américaines et européennes. Briviact® a été approuvé dans l'UE en janvier 2016 et aux États-Unis en février 2016.

Tous les autres programmes de développement clinique se poursuivent comme prévu.

Net sales

€ million	FY 2015	FY 2014	Actual	CER ¹
U.S.	713	489	46%	22%
Europe	296	232	27%	25%
Japan	10	29	-66%	-68%
International markets	64	46	40%	42%
Total Cimzia®	1 083	797	36%	21%

Les ventes nettes de **Cimzia®** (*certolizumab pegol*) de près de € 1,1 milliards s'expliquent par l'accès au médicament sans cesse élargi pour les patients atteints de maladies inflammatoires induites par le TNF. Les ventes nettes au Japon reflètent la normalisation de la structure des commandes du partenaire d'UCB ; les performances sur les marchés affichent une tendance continue à la croissance.

€ million	FY 2015	FY 2014	Actual	CER
U.S.	513	334	53%	28%
Europe	134	112	20%	20%
International markets	32	25	26%	26%
Total Vimpat®	679	471	44%	26%

Vimpat® (*lacosamide*) devient accessible à de plus en plus de personnes souffrant d'épilepsie, et ses ventes nettes ont atteint € 679 millions. Depuis la fin 2014, Vimpat® est disponible à la vente aux États-Unis en monothérapie dans le traitement des crises épileptiques partielles.

€ million	FY 2015	FY 2014	Actual	CER ¹
U.S.	79	38	> 100%	72%
Europe	150	138	9%	8%
Japan	19	16	15%	15%
International markets	10	7	44%	42%
Total Neupro®	258	200	29%	22%

Le patch **Neupro®** (*rotigotine*), indiqué dans le traitement de la maladie de Parkinson et du syndrome des jambes sans repos, a poursuivi sa tendance à la croissance et vu ses ventes nettes atteindre € 258 millions.

€ million	FY 2015	FY 2014	Actual	CER
U.S.	254	199	28%	7%
Europe	250	269	-7%	-8%
Japan	79	64	24%	19%
International markets	154	133	15%	8%
Total Keppra®	737	665	11%	2%

Les ventes nettes de **Keppra®** (*levetiracetam*) pour le traitement de l'épilepsie s'élèvent à €737 millions, soit une hausse de 11 %. Aux États-Unis, les ventes nettes de Keppra® ont bénéficié d'une pénurie d'approvisionnement sur le marché, et affiché une croissance continue au Japon et sur les marchés internationaux.

Le **chiffre d'affaires et les ventes nettes** ont augmenté à €3,88 milliards (+16 % ; +9 % TCC) et €3,51 milliards (+20 % ; +12 % TCC) respectivement, poussés par la croissance des produits et soutenus par une tendance favorable des taux de change.

Les **produits des redevances** ont augmenté à €x177 millions (+9 % ; 0 % TCC). Les autres produits ont baissé à €188 millions (-23 % ; -27 % TCC), en raison principalement des paiements d'étape perçus en 2014.

La **marge brute** a progressé à €2,7 milliards (+19 % ; +9% TCC), sous l'effet de la croissance des ventes nettes et de l'amélioration du portefeuille de produits. Les charges d'exploitation ont augmenté de manière moins que proportionnelle au chiffre d'affaires et aux ventes nettes, et se sont accrues de 12 %, atteignant €2,1 milliards (+5 % TCC). Cela reflète des frais commerciaux de €904 millions, des frais de recherche et de développement de €1.037 millions, et des frais généraux et charges administratives de €192 millions.

La **rentabilité sous-jacente – EBITDA récurrent²** – a atteint €821 millions (+35 % ; +18 % TCC), stimulée par la forte croissance des ventes nettes, une marge brute en augmentation et un accroissement moins que proportionnel des charges d'exploitation soutenu par une tendance favorable des taux de change en 2015.

Les **charges non récurrentes** s'élèvent à €55 millions (contre €107 millions précédemment), en raison d'une plus-value réalisée sur la cession des marques établies d'UCB en Inde. Les **charges financières nettes** ont diminué de 162 à €96 millions, grâce à une réduction des charges d'intérêts suite au remboursement d'un emprunt obligataire arrivé à échéance en novembre 2014. Les **charges d'impôt sur le résultat** s'élèvent à €111 millions, reflétant un taux d'imposition moyen de 24 % sur les activités récurrentes.

Le **résultat des activités abandonnées**, qui prend en compte la cession et les activités de Kremers Urban, a atteint €359 millions contre €94 millions respectivement. En septembre 2015, UCB a signé avec Lannett un accord définitif concernant la vente de son entreprise américaine de spécialités génériques, Kremers Urban. Lors de la conclusion de cette opération en novembre 2015, UCB a reçu environ US\$ 1,23 milliard, à savoir une contrepartie en numéraire d'un montant de US\$ 1,03 milliard (sous réserve de certains ajustements) et plusieurs effets de premier rang non garantis émis par Lannett au profit d'UCB pour un montant de US\$ 200 millions.

Le **résultat du Groupe** s'élève à €674 millions, dont €623 millions sont attribuables aux actionnaires d'UCB et un bénéfice de €51 millions aux intérêts minoritaires. En 2014, €199 millions étaient attribuables aux actionnaires d'UCB et une perte de €10 millions aux intérêts minoritaires.

Le **résultat de base par action**, qui reflète le bénéfice attribuable aux actionnaires d'UCB après prise en compte de l'incidence fiscale des éléments non récurrents, des éléments financiers exceptionnels et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, a atteint €2,17 sur la base d'une moyenne pondérée de 192 millions d'actions en circulation, contre €1,69 sur la base de 191 millions d'actions en 2014 (+28 % ; +9 % TCC).

Le conseil d'administration d'UCB propose un **dividende** de €1,10 par action (brut), soit une augmentation de 4 centimes d'euro ou 4 %.

Perspectives 2016 – UCB anticipe une croissance continue. Le chiffre d'affaires en 2016 devrait atteindre environ €4,0-4,1 milliards ; l'EBITDA récurrent² devrait progresser à environ €970-1.010 millions. Un résultat de base par action de l'ordre de €2,90-3,20 est donc attendu, sur la base d'une moyenne prévue de 188 millions d'actions en circulation.

Exercice 2015 – Chiffres clés

Le rapport financier complet sur les états consolidés est disponible sur le site d'UCB :

<http://www.ucb.com/investors/Financials/>

€ millions	Réel ¹		Variation	
	2015	2014	Cours réels	Taux de change constants ²
Chiffre d'affaires	3 876	3 344	16%	9%
Produits des ventes nettes	3 512	2 938	20%	12%
Produits et charges de redevances	176	163	9%	0%
Autres produits	188	243	-23%	-27%
Marge brute	2 719	2 291	19%	9%
Frais commerciaux	-904	-779	16%	9%
Frais de recherche et développement	-1 037	-928	12%	6%
Frais généraux et administratifs	-192	-201	-4%	-8%
Autres produits / charges (-) opérationnels	-9	-4	>100%	29%
EBIT récurrent (REBIT)	577	379	52%	28%
Charges non récurrentes	-55	-107	-49%	-40%
EBIT (résultat d'exploitation)	522	273	92%	55%
Charges financières nettes	-96	-162	-41%	-43%
Résultat avant impôts	426	111	>100%	>100%
Impôts (-) / crédits d'impôt sur le résultat	-111	-6	>100%	>100%
Résultat lié aux activités poursuivies	315	105	>100%	>100%
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	359	94	>100%	>100%
Résultat net du Groupe	674	199	>100%	>100%
Attribuable aux actionnaires d'UCB	623	209	>100%	>100%
Attribuable aux intérêts minoritaires	51	-10	n.v.t	n.v.t
EBITDA récurrent	821	609	35%	18%
Dépenses d'investissement (y compris immobilisations incorporelles)	146	161	-9%	n.v.t
Dette financière nette	921	1 611	-43%	n.v.t
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	204	537	>-100%	n.v.t
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions – non diluées)	192	191	1%	n.v.t
Bénéfice par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	3,25	1,10	>100%	>100%
Bénéfice de base par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	2,17	1,69	28%	9%

1. En raison des arrondis, il est possible que certaines données financières ne semblent pas concorder dans les tableaux du présent rapport

2. TCC : taux de change constants

"Le commissaire a attesté, en date du 25 février 2016, les comptes consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, sans réserve et sans paragraphe explicatif, et a confirmé que les informations comptables reprises dans le communiqué annuel concordent, à tous égards importants, avec lesdits comptes consolidés dont elles sont extraites."

Pour de plus amples informations

Investor Relations

Antje Witte, Investor Relations, UCB
Tél. +32 2 559 9414, antje.witte@ucb.com

Isabelle Ghellynck, Investor Relations, UCB
Tél.+32.2.559.9588, isabelle.ghellynck@ucb.com

Corporate Communications

France Nivelles, Global Communications, UCB
Tél. +32 2 559 9178, france.nivelles@ucb.com

Laurent Schots, Media Relations, UCB
Tél. +32 2 559 9264, laurent.schots@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 7 700 personnes réparties dans environ 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de 3,9 milliards EUR en 2015. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats réels et ceux contenus implicitement dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs.

Qui plus est, les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas une proposition de vente ni une demande d'achat de titres, et, si pareille offre de vente ou pareille demande d'achat de titres existait, sur quelque territoire que ce soit, cette proposition de vente ou demande d'achat de titres serait considérée comme illégale en l'absence de tout enregistrement ou qualification en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur dans le territoire concerné. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.